



PROGRAMME DE FORMATION

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

NIVEAU 3 : CONCEPTEUR

PROGRAMME DE FORMATION

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

NIVEAU 3 : CONCEPTEUR



- Durée : 7H (1 jour)
- Nombre de personne : 4 à 8 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier
- Lieu : Intra-entreprise ou salle de formation, accessible aux PMR
- Pré-requis : Aucun



- Public : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux) Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'un entretien & d'une étude approfondie.

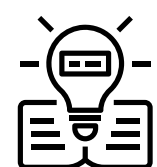
A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.



PROGRAMME DE LA FORMATION :



Théorie (6h00)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Évaluation
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage – Évaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Évaluation
- Application du « guide technique » – Évaluation
- La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

PROGRAMME DE FORMATION

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

NIVEAU 3 : CONCEPTEUR

MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES :

- Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en application pratique
- Contrôle des connaissances assuré tout au long du stage

MOYEN PÉDAGOGIQUE :

- Salle adaptée. paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et dotés d'un sens de la pédagogie.
- Supports de formations : Livrets récapitulatifs

VALIDATION :

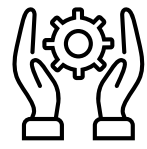
- QCM AIPR réalisé sur support informatique (1 ticket par candidat) sur la plateforme du MEEM.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

- Tous les 5 ans

ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur



Examen QCM (1h00)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par AFS ou postes informatiques du client

Références réglementaire :

- En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
- Validité : 60 mois